



**Objet : Accès au périmètre Féria**

Madame, Monsieur,

La Féria de Béziers se déroulera cette année du 14 au 18 août inclus.

J'attire votre attention sur la renommée de cet événement marqué par la présence de plusieurs centaines de milliers de «festejaïres». Le plan Vigipirate nous oblige à mettre en œuvre des moyens de sécurisation exceptionnels pour limiter la circulation et le stationnement selon un périmètre défini.

L'arrêté Féria n° 1734 du 26 juillet 2019 détaille les restrictions et interdiction de stationnement et circulation. Le plan et l'arrêté dudit périmètre sont consultables sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante :

<https://www.ville-beziers.fr/a-la-une/une/feria-de-beziers-2019>

Une copie papier est consultable à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux horaires d'ouverture habituels.

Par avance, je vous prie de nous excuser pour la gêne occasionnée et vous remercie pour votre collaboration. J'espère que ce moment de fête vous sera agréable et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma sincère considération.

Michel Hérail  
Adjoint au Maire  
En charge de la sécurité